

Cumul d'activités et déontologie de l'agent cessant ses fonctions

FONDAMENTAUX

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire et les risques encourus en cas de non-respect
- Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité

Participants / Prérequis

DGS, DGAS, Secrétaires généraux de mairie, juristes, DRH, RRH, gestionnaires RH.

Prérequis : avoir une pratique en droit de la fonction publique.

THEMES TRAITES

Le cumul d'activités privées

- Le principe d'interdiction
- Les activités libres
- Les activités accessoires
- La création d'entreprise
- Les situations particulières : agents à temps non complet sur un emploi < ou =70% d'un temps complet, la poursuite d'une activité de dirigeant, les agents en arrêt maladie...

Le cumul avec un emploi public

- Les agents à temps complet
- Les agents à temps non complet

La situation de l'agent cessant ses fonctions

- Les obligations de l'agent et de l'employeur
- L'examen de la demande

Le contrôle déontologique

- Le conflit d'intérêt
- L'obligation de départ
- La notion « d'atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service public »
- L'atteinte à la dignité des fonctions

Différents cas pratiques permettant de savoir si une activité souhaitée par un agent est interdite, autorisée, si elle nécessite une demande de travail à temps partiel.

Également, des cas pratiques permettant de distinguer l'activité de l'emploi, d'apprécier s'il y a manquement à une obligation déontologique lors d'un cumul d'activité ou après le départ d'un agent de la collectivité.

Quiz en fin de session

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les



Cumul d'activités et déontologie de l'agent cessant ses fonctions

échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant :

Lorène DELEPAU, juriste, ancienne DRH de collectivités territoriales, est spécialisée en droit de la fonction publique. Formatrice, elle accompagne également les collectivités en tant que conseil et assure les fonctions de référent déontologue pour les agents.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT :

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1100 € HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme établi en février 2024